



Cofinancé par  
l'Union européenne



Cette formation et cet accompagnement sont cofinancés  
par l'Union européenne et la Région Réunion.  
L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+).

## DIPLOME D'ETAT ERGOTHERAPEUTE

### Rentrée 2025

<b>Données règlementaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté du 21/04/2007 (conditions de fonctionnement des IFP)</li> <li>- Arrêté du 05/07/2010 (référentiel de formation)</li> <li>- Arrêté 17/01/2020 (conditions et modalités d'admission)</li> </ul>
<b>La certification</b>	Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute – titre de niveau 6 – RNCP : 18363
<b>Dispenses et allègements</b>	Validation complète obligatoire de la formation. Pas de dispense ou de validation partielle.
<b>Les débouchés et poursuites</b>	<p>Type d'emplois : Ce diplôme permet d'exercer la profession d'ergothérapeute.</p> <p>Secteurs d'activités : Institutions sanitaires, médico-sociales ou sociales mais aussi à l'extérieur des institutions dans les milieux de vie, dans le cadre d'associations, de services de maintien à domicile, de réseaux, de maisons départementales des personnes handicapées, de prestations libres et prescrites.</p> <p>Poursuites possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation au diplôme de cadre de santé (après 5 ans d'exercice en tant qu'ergothérapeute) ;</li> <li>- Etudes universitaires en Master dans diverses disciplines (santé publique, neurosciences, ergonomie, etc.).</li> </ul>
<b>Prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire d'un baccalauréat minimum</li> <li>- Être âgé d'au moins 17 ans à l'entrée en formation</li> </ul>
<b>Modalités et délais d'accès</b>	<p>La sélection des candidatures s'effectue au travers de 2 canaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Parcoursup</b> : Les candidats doivent formuler leurs vœux sur la plateforme dans la période définie à cet effet. Le traitement des inscriptions s'effectue selon les conditions fixées par Parcoursup.</li> <li>- <b>Formation professionnelle continue (Art 12)</b> : Les candidats doivent faire parvenir leurs dossiers par courrier en recommandé dans la période définie.</li> </ul> <p>L'examen des candidatures s'effectue sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etude de dossier du candidat</b> : sur la base des éléments transmis par le candidat.</li> <li>- <b>Entretien oral</b> : d'une durée de 20 minutes, permettant de vérifier la motivation des candidats, leurs connaissances du métier et leurs aptitudes à suivre la formation.</li> </ul> <p><b>Le délai d'accès entre la sélection et l'entrée en formation est de 6 mois.</b></p>
<b>Statuts et effectifs</b>	Statut : étudiant Nombre de places : 25
<b>Objectifs généraux</b>	Former des ergothérapeutes capables d'exercer leur art dans un contexte de soin en constante évolution.

<p><i>Objectifs pédagogiques</i></p>	<p>La formation vise à acquérir les compétences suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique.</li> <li>2. Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement.</li> <li>3. Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie.</li> <li>4. Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle (2) ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques.</li> <li>5. Élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique.</li> <li>6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie.</li> <li>7. Évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle.</li> <li>8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.</li> <li>9. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.</li> <li>10. Former et informer.</li> </ol>
<p><i>Durée de la formation</i></p>	<p>La formation dure 3 ans consécutifs et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>2 000 heures d'enseignement théorique, théorico-clinique et pratique</b></li> <li>- <b>1 260 heures de stages</b></li> </ul>
<p><i>Contenu de la formation</i></p>	<p>Le référentiel de formation est constitué de 6 domaines de formation répartis dans 39 Unités d'Enseignement :</p> <p>Domaine 1 : Sciences humaines, sociales et droit  Domaine 2 : Sciences médicales  Domaine 3 : Fondements et processus de l'ergothérapie  Domaine 4 : Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute  Domaine 5 : Méthodes de travail  Domaine 6 : Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute</p>
<p><i>Méthodes pédagogiques mobilisées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pédagogie de l'alternance intégrative</b> (temps de regroupements en centre de formation et temps de stages nécessaires à l'apprentissage)</li> <li>- <b>Individualisation du parcours</b> (accompagnement consistant à aider le stagiaire à réaliser son projet de formation)</li> <li>- <b>Pédagogie active</b></li> <li>- <b>Analyse des pratiques</b> (Groupes d'Analyse de Pratique animés par des professionnel(le)s)</li> <li>- <b>Actions spécifiques</b> en partenariat avec les établissements médicosociaux</li> <li>- Participation des stagiaires à des <b>journées thématiques et/ou Forums</b></li> <li>- <b>Formation à distance</b> (Visioconférences, etc.)</li> </ul>
<p><i>Modalités d'évaluation</i></p>	<p>L'évaluation des apprentissages s'effectue tout au long de la formation au travers de contrôles continus, de partiels et d'évaluation des compétences en milieu professionnel. Ces évaluations prennent la forme d'épreuves écrites, orales, de travaux de groupe, l'écrit et la soutenance d'un mémoire et des mises en situation professionnelle.</p>

<b>La formation en chiffres (Promotion 2021/2024)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'obtention du diplôme : 92 %</li> <li>- Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation : 81 % (2023)</li> <li>- Taux de redoublement : 4 %</li> <li>- Taux d'abandon : 8 %</li> </ul>
<b>Dates de la prochaine session</b>	Août 2025 à juin 2026
<b>Lieu</b>	ASFA – POLE FORMATION (Saint Denis)
<b>Tarifs</b>	<p>Etudiants en continuité d'étude ou demandeurs d'emploi : financement Région + FSE Salariés bénéficiant d'un financement OPCO ou employeur : 5 200 € / an</p> <p><b><u>Pour tous les étudiants, s'ajoutent les frais suivants :</u></b>  Frais de sélection : 20 ou 10 € (candidats Parcoursup Boursiers ou non)  Droits annuels de scolarité : 600 € / an  CVEC : 103 € / an (environ)</p>
<b>Contact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétariat : 0262 90 91 01</li> <li>- <a href="mailto:sec.irfe@asfa.re">sec.irfe@asfa.re</a></li> </ul>
<b>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</b>	Contactez notre référent handicap : Audrey LEDUC, <a href="mailto:refhandi.pf@asfa.re">refhandi.pf@asfa.re</a> ou 02 62 90.91.02